

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique*. Les entraves aux observations HRO étant nombreuses, ces chiffres sont à prendre comme un extrême minima.

Chiffres concernant les expulsions des lieux de vie informels :



Au moins 86 expulsions de 11 lieux de vie informels



Au moins 17 personnes exilées arrêtées lors des expulsions



Au moins XX mineur.e.s isolé.e.s étranger.ère.s rencontré.e.s**



Au moins 154 tentes dont 5 remplies d'affaires personnelles et 16 bâches volées



Au moins 4 abris détruits, 32 palettes et 3 chaises volées, ainsi que 2 matelas et 1 sac de couchage



Au moins 4 vélos volés

Dans le cadre de la politique de « lutte contre les points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 19h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ou des affaires personnelles***. Dans le Calais, un lieu de récupération des affaires a été mis en place sans que les personnes ne soient informées systématiquement de son existence par les membres de la Préfecture ou les forces de l'ordre. HRO a reçu plusieurs témoignages de personnes qui affirment ne pas avoir été mises au courant du système de récupération des affaires.

Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placement en rétention administrative alors illégaux.

Durant les opérations d'expulsions, les membres HRO ont été témoins d'intimidations violentes envers les personnes exilées. En assumant pleinement le caractère non-exhaustif, nous avons documenté entre autres les intimidations suivantes perpétrées par les forces de l'ordre à l'encontre des personnes exilées durant les expulsions du mois de décembre 2023.

Lors de toutes les opérations, HRO a noté le surarmement des forces de l'ordre qui sont très souvent équipées de LBD, de bombes lacrymogènes, de tonfas, de boucliers, de casques... Cet armement est intimidant et disproportionné au regard des opérations dont il est question.

*Le 7 décembre, les forces de l'ordre **saisissent deux chatons** sur un campement, alors qu'il s'agit des **animaux de compagnie** des personnes exilées.*

*Les 16 et 22 décembre, les forces de l'ordre ont **nassé** les personnes exilées pendant plusieurs dizaines de minutes et les ont **forcées à détruire leurs propres abris**.*

*Le 16 décembre, le **vent** emporte la tente d'un exilé qui fuyait l'expulsion ; celle-ci tombe dans un **étang**, déclenchant ainsi **l'hilarité des forces de l'ordre** aux alentours.*

*Le 22 décembre, les forces de l'ordre réveillent les personnes exilées **à coups de pieds**. Le même jour, un CRS parle à un exilé en français et lorsqu'HRO lui rappelle la présence de traducteurs sur site, celui-ci répond : « **non mais le problème c'est qu'il ne veut pas comprendre** » puis **le pousse** de la butte sur laquelle il se trouvait. Toujours le même jour, un CRS **tire sur la tente d'un exilé** qui la portait, et la fait tomber par terre. Ce dernier s'en insurge et le CRS, qui est muni d'un **LBD**, lui lance : « **allez vas-y, viens par là, on va rigoler** ». Alors que l'exilé s'enfuit, il se tourne vers ses collègues : « **il y a des gars qui courent vite dans l'équipe ?** ».*

Harcèlement des observateur.rice.s lors des expulsions :

Plusieurs tentatives d'intimidation :



Les entraves à l'observation sont nombreuses. Sans compter les périmètres arbitrairement déployés pour empêcher l'observation des opérations par les membres HRO, 32 tentatives d'intimidation et/ou d'entraves ont été enregistrées. Parmi celles-ci, les membres HRO ont été filmé.e.s sans avoir été prévenu.e.s au préalable au moins 12 fois, dont 2 fois avec des téléphones personnels, et se sont vu.e.s contrôler leur identité à 2 reprises.

*A plusieurs reprises, des **tons très méprisants** ont été utilisés à l'encontre des membres HRO ; « **vous avez fait du droit ou pas ? Parce que ce serait plus simple pour moi de vous expliquer, sinon...** » (16 décembre) ; « **on est en France, on parle français** » (se moquant de l'accent d'une membre HRO, le 20 décembre) ; « **allez, retournez à l'école** » (22 décembre) ; « **il faut connaître son droit avant de poser des questions, vous pensez connaître mais vous ne connaissez rien** » (26 décembre).*

*Le 22 décembre, lors de la mise en place de périmètre, les CRS **poussent HRO et leurs marchent sur les pieds**. La même journée, pendant un contrôle d'identité, le commandant PN somme aux membres HRO qui tentaient de faire valoir leur droit « **d'arrêter de brailler** » en les **empêchant de filmer**.*

*Le 28 décembre, les CRS se plaignent à HRO des déchets aux alentours : « **lorsque vous faites des choses, faites les bien jusqu'au bout. Là vous distribuez de la nourriture dans des sacs plastiques, c'est n'importe quoi** ».*

*Le 30 décembre, le sous-chef d'opération s'avance **de façon très menaçante** vers un membre HRO : « **toi, tu dégage** ». Le même jour, les CRS se moquent des questions d'une membre HRO en faisant : « **gnagnagnagnagna** » **d'une manière ridicule**.*

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

** Nombre de MNA auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par l'association ECPAT (non mandatée par le département) au mois de décembre alors qu'elles étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'aller-vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure: les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majeurs de traite et d'exploitation.

***Lors de chaque opération d'expulsions, les affaires personnelles des personnes en situation d'exil sont saisies par les agents de la société privée APC, mandatée par l'Etat, sous la supervision des forces de l'ordre.